

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2014-2020





Données au 30 SEPTEMBRE 2017

Avancement fonds européens structurels et d'investissement

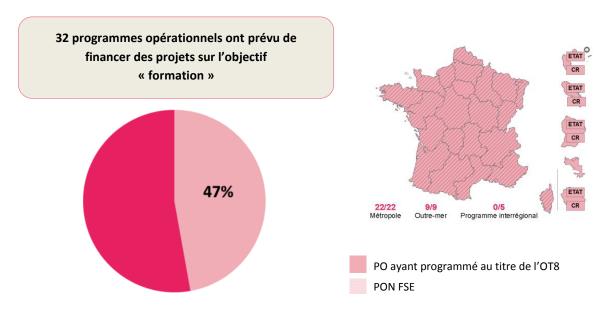
L'objectif thématique 10 « formation » est financé par tous le FEDER et le FSE.

	Montants UE prévus (maquette)	Montants UE alloués (programmés)	Taux de programmation
FEDER	128	44	35%
FSE	1 809	863	48%
FEDER Coopération territoriale européenne	35	11	58%

(En millions d'euros)

Focus sur le FEDER et le FSE

(Hors coopération territoriale européenne)



Taux de programmation FEDER-FSE

Nombre de projets programmés	Programmé (millions d'€)		Maquette (millions d'€)	
	CPN	UE	CPN	UE
2 159	751	885	1 420	1 878
	536	16	3 298	

^{*}contrepartie nationale

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 30 SEPTEMBRE 2017– hors coopération territoriale européenne.

Contact: mae@cget.gouv.fr - www.europe-en-france.gouv.fr



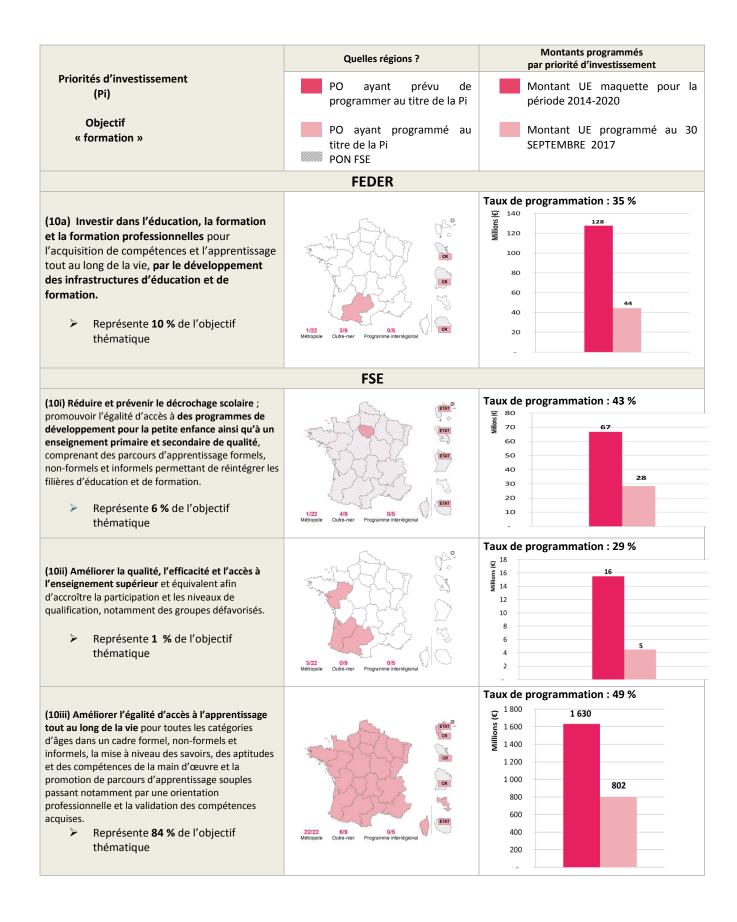






Focus sur les priorités d'investissement FEDER et le FSE

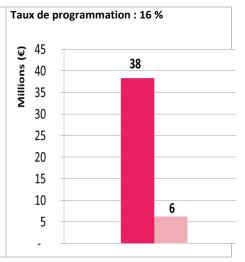
L'objectif thématique 10 « formation » compte cinq priorités d'investissement.



(10iv) Améliorer l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, et améliorer tant l'enseignement professionnel et les filières de formation que leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage.

Représente 2 % de l'objectif thématique





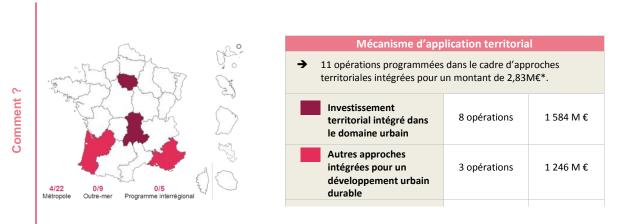
Avancement de l'objectif thématique 10 par catégorie d'intervention, par forme de financement et par type de territoire

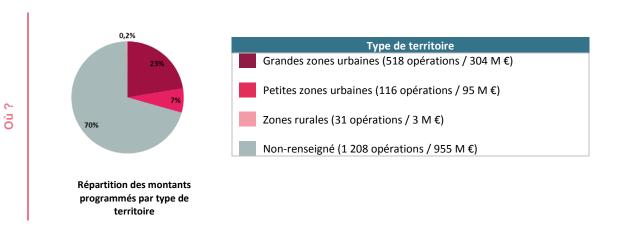
Données issues du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (SFC) au 31 décembre 2016.

Tous les montants sont indiqués en coût total (montant UE + contrepartie nationale).

Quoi ?

Principaux domaines d'intervention¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 10							
Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	1 442 opérations	1 046 M €	87 %				
Adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement	232 opérations	61	du montant total programmé				
Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprise	52 opérations	191 M €					





¹ Catégorie d'intervention : nomenclature issue du <u>règlement d'exécution n°215/2014</u>, spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.